

Paris, le 25 septembre 2008

Message du directeur général

Les principes du Pacte mondial sont au cœur de l'activité de l'Agence française de développement. C'est pourquoi le conseil d'administration de l'agence a fait des principes du Pacte un des critères décisifs pour l'attribution de ses financements à ses partenaires du monde en développement.

Mais l'agence ne se contente pas de déclarations de principe. Elle a mis en œuvre une politique systématique de diffusion de la responsabilité sociale et environnementale au travers de ses projets. Ceux-ci font l'objet d'une évaluation des risques sociaux et environnementaux préalablement à toute décision de financement. S'agissant des projets à risque, la décision n'est positive que si les risques sont suffisamment atténués.

Par ailleurs l'agence contribue à diffuser les bonnes pratiques de RSE en finançant spécifiquement des projets de mise à niveau ou d'élévation des standards RSE des entreprises du sud, notamment les petites et moyennes entreprises.

Enfin nous avons introduit vis-à-vis des bénéficiaires de nos prêts et subventions des obligations de RSE à la fois générales et dans l'organisation des appels d'offres.

Notre engagement au service des principes du pacte mondial se poursuivra dans la durée

Jean-Michel Severino

Communication sur le progrès de l'agence française de développement

Au cours de l'année écoulée l'agence française de développement a poursuivi sa mise en œuvre systématique des principes du pacte mondial dans ses procédures d'évaluation de ses projets de développement, dans la mise en place de ses financements, et dans le suivi de la réalisation de ses opérations.

Elle a notamment mis en œuvre dans toutes ses procédures opérationnelles la démarche d'évaluation des impacts sociaux et environnementaux approuvée l'année précédente et décrite dans la communication sur le progrès de 2007. Cette démarche a donné lieu à une analyse du portefeuille pour l'année 2007. (Voir note en annexe qui est un premier bilan (outcome) de cette COP. Le bilan d'activité de la cellule RSE mise en place pour procéder à cette évaluation sera publié ultérieurement.

Par ailleurs elle a introduit dans ses conventions de financement et ses documents régissant les appels d'offres des clauses de responsabilité environnementale et sociale qui s'imposent aux bénéficiaires de ses concours :

1/ Dans ses différentes conventions de financement (subvention ou prêt aux Etats, aux collectivités décentralisées, aux banques ou aux entreprises) l'AFD a inclus des clauses RSE qui engagent l'emprunteur ou le bénéficiaire de son concours :

- (i) dans le cadre de son activité et de la conduite de ses affaires, à respecter (et à en exiger le respect de la part de ses sous-traitants ou clients), en cohérence avec les lois et règlements applicables dans le pays d'intervention, les normes nationales et internationales en matière de protection de l'environnement et de droit du travail
- (ii) dans le cadre du projet financé, à mettre en œuvre les mesures d'atténuation prévues et envisagées dans le cadre de la démarche de maîtrise des risques environnementaux et sociaux et, dans le cas des intermédiations bancaires, à attester de son propre engagement RSE (en en déclinant les champs d'applications, politiques et démarches associées).

2/ Dans les documents qui régissent les Appels d'Offres (DAO) sur les projets qu'elle finance, l'AFD a également inclus ces mêmes clauses RSE

Ces dernières sont d'ailleurs mises en totale transparence sur le site internet de l'AFD (espace entreprises/Passation de marchés/Principes généraux/Lien sur les différents DAO : marchés de travaux, de fournitures et de prestations intellectuelles)

Responsabilité sociale et environnementale ; rapport de gestion

Cycle des opérations

Dans le cadre du chantier RSE, le groupe AFD a adopté en janvier 2007 une démarche de maîtrise des risques environnementaux et sociaux des opérations qu'il finance et un plan d'actions 2007-2011 pour la mise en œuvre progressive de cette démarche.

La démarche de maîtrise des risques environnementaux et sociaux des opérations.

La mission première du groupe AFD est de financer des opérations qui contribuent aux finalités essentielles du développement durable. Cependant, toute opération de développement, quels que soient ses objectifs, est susceptible de porter atteinte à l'environnement et aux populations.

Ainsi, afin d'améliorer la qualité environnementale et sociale des opérations et de générer des opportunités de financements correspondant à ses engagements en matière de développement durable, le groupe AFD conditionne ses financements à la mise en œuvre en partenariat avec les maîtres d'ouvrage d'une démarche systématique et continue d'évaluation environnementale et sociale (E&S) permettant :

- (i) d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux des opérations,
- (ii) de proposer des mesures appropriées visant à éviter les impacts négatifs, ou lorsqu'ils sont inévitables à les réduire ou à les compenser de manière appropriée,
- (iii) de suivre la mise en œuvre de ces mesures lors de la phase d'exécution de l'opération,
- (iv) d'évaluer a posteriori l'efficacité des mesures proposées.

Une Cellule d'Appui Environnemental et Social (CAES) dédiée à cette mission.

Afin d'assurer le développement et la mise en œuvre de cette démarche de maîtrise des risques environnementaux et sociaux, l'AFD a créé en juillet 2007 une Cellule d'Appui Environnemental et Social (CAES) composée (fin 2007) de trois ingénieurs environnementalistes et d'un sociologue. Rattachée directement au directeur de la direction technique opérationnelle (DTO), cette cellule est plus précisément chargée :

- **d'apporter un appui environnemental et social (E&S) aux opérations :** lors de l'identification des projets, la CAES émet un avis E&S sur l'ensemble des opérations financées par le groupe AFD. Elle détermine notamment le niveau de risques E&S des opérations financées en les classant selon des standards internationaux en la matière (cf. encadré ci-dessous) puis, au regard de ce risque, elle indique le type de diligences E&S à

suivre pour que ces opérations s'inscrivent effectivement dans une démarche de développement durable. La CAES a également pour mission de développer et d'appliquer l'outil Bilan Carbone de manière à optimiser la qualité de ces opérations en matière de lutte contre le changement climatique.

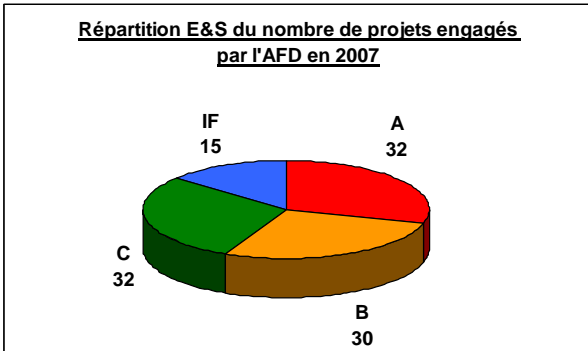
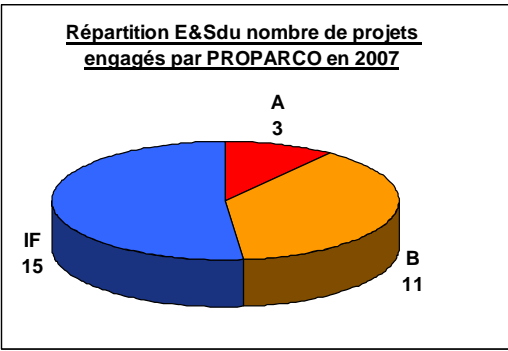
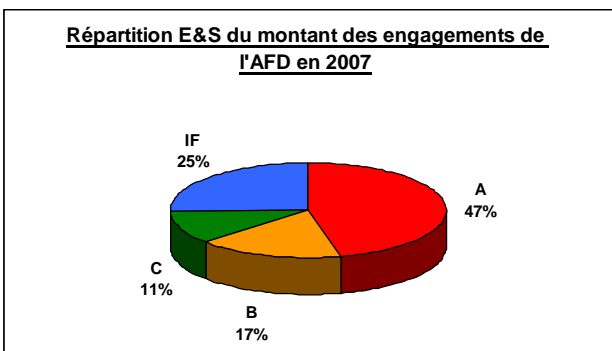
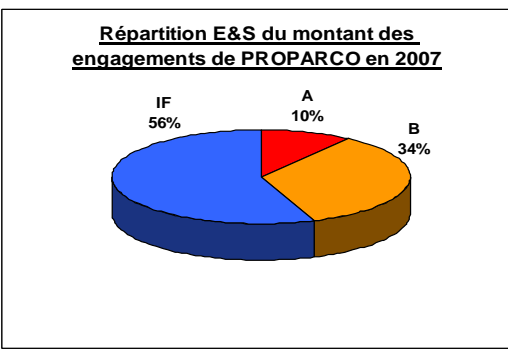
Le classement environnemental et social des projets au sein du groupe AFD

En accord avec les standards internationaux en la matière, les projets financés directement par le groupe AFD sont classés en trois catégories selon le risque social et environnemental qu'ils présentent (i) catégorie « A » (risque fort), catégorie « B » (risque moyen) et catégorie « C » (peu ou pas de risque). Pour les projets financés via un intermédiaire financier, une quatrième catégorie a été ajoutée en 2007, la catégorie « IF ». Ces projets, tout comme pour les projets financés directement, sont alors classés en IF-A, IF-B ou IF-C en fonction du risque environnemental et social de leur portefeuille d'activités.

- **d'apporter un appui aux autres métiers du groupe** : la CAES a notamment pour mission de sensibiliser et de former l'ensemble des agents de l'AFD concernés par la démarche de maîtrise des risques environnemental et sociale afin qu'ils puissent contribuer efficacement à sa mise en œuvre.
- **de faciliter les réflexions internes au groupe sur des sujets à forte connotation E&S et d'assurer une production intellectuelle sur ces sujets** : la CAES a notamment pour mission de développer et de faire évoluer les outils techniques nécessaires à la mise en œuvre de la démarche de maîtrise des risques E&S du groupe AFD.
- **d'assurer une veille sur ces thématiques, de développer des partenariats notamment avec les autres bailleurs de fonds sur ces sujets et de participer à différents groupes de travail internationaux et séminaires.**

Le risque environnemental et social du portefeuille du groupe AFD en 2007

En 2007, le risque E&S du portefeuille du groupe AFD se présente comme suit :

AFD	PROPARCO																				
<p>En 2007, 155 financements de projets ont été octroyés par l'AFD pour un montant de 2,2 Mds €. Seulement 109 étaient soumis à la démarche de maîtrise des risques E&S¹.</p> <p>Le portefeuille de l'AFD se décompose de la façon suivante :</p>	<p>En 2007, 29 financements de projets ont été octroyés par PROPARCO pour un montant total de 0,4 Mds €.</p> <p>Le portefeuille de Proparco se décompose de la façon suivante :</p>																				
<p style="text-align: center;"><u>Répartition E&S du nombre de projets engagés par l'AFD en 2007</u></p>  <table border="1"> <caption>Répartition E&S du nombre de projets engagés par l'AFD en 2007</caption> <thead> <tr> <th>Risque</th> <th>Nombre de projets</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>IF</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>A</td> <td>32</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>32</td> </tr> </tbody> </table>	Risque	Nombre de projets	IF	15	A	32	B	30	C	32	<p style="text-align: center;"><u>Répartition E&S du nombre de projets engagés par PROPARCO en 2007</u></p>  <table border="1"> <caption>Répartition E&S du nombre de projets engagés par PROPARCO en 2007</caption> <thead> <tr> <th>Risque</th> <th>Nombre de projets</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>IF</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>A</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>Autre</td> <td>11</td> </tr> </tbody> </table>	Risque	Nombre de projets	IF	15	A	3	B	11	Autre	11
Risque	Nombre de projets																				
IF	15																				
A	32																				
B	30																				
C	32																				
Risque	Nombre de projets																				
IF	15																				
A	3																				
B	11																				
Autre	11																				
<p style="text-align: center;"><u>Répartition E&S du montant des engagements de l'AFD en 2007</u></p>  <table border="1"> <caption>Répartition E&S du montant des engagements de l'AFD en 2007</caption> <thead> <tr> <th>Risque</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>IF</td> <td>25%</td> </tr> <tr> <td>A</td> <td>47%</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>17%</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>11%</td> </tr> </tbody> </table>	Risque	Pourcentage	IF	25%	A	47%	B	17%	C	11%	<p style="text-align: center;"><u>Répartition E&S du montant des engagements de PROPARCO en 2007</u></p>  <table border="1"> <caption>Répartition E&S du montant des engagements de PROPARCO en 2007</caption> <thead> <tr> <th>Risque</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>IF</td> <td>56%</td> </tr> <tr> <td>A</td> <td>10%</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>34%</td> </tr> <tr> <td>Autre</td> <td>0%</td> </tr> </tbody> </table>	Risque	Pourcentage	IF	56%	A	10%	B	34%	Autre	0%
Risque	Pourcentage																				
IF	25%																				
A	47%																				
B	17%																				
C	11%																				
Risque	Pourcentage																				
IF	56%																				
A	10%																				
B	34%																				
Autre	0%																				

Cette répartition montre en premier lieu que les projets financés directement en 2007 par l'AFD présentent un risque environnemental et social élevé dans la mesure où près de la moitié des financements octroyés (47% du montant total des engagements AFD) concerne des projets classés « A ». Cette proportion est moindre en 2007 pour Proparco avec 10% du montant total des engagements Proparco classés en « A ». Cette caractéristique de l'activité du groupe AFD en 2007 confirme la nécessité d'une instruction E&S de ces projets afin de tenir les engagements du groupe AFD en termes de développement durable.

Par ailleurs, l'activité du groupe AFD auprès des intermédiaires financiers est particulièrement significative, notamment pour Proparco. L'instruction environnementale et sociale de ces projets a débuté en 2007. La détermination du risque E&S de ce volet du portefeuille d'activités du groupe AFD sera donc réalisée plus précisément en 2008.

¹ Un certain nombre d'engagements de l'AFD ne sont pas soumis à la démarche de maîtrise des risques E&S (FFEM, projets d'aide budgétaire, CLFM, FERC, PONG)